

Esth

Ne

00

esth

Jusqu'en 2017 :

Orsel, 75018 Paris, France

Pour dépôt de plainte et enquête par la police :

A devoir préciser encore et y ajouter par la suite :

Viols, actes de pédophilie en réseau, corruption de mineurs, usage et production de pédopornographie et autres faits graves sur personnes majeurs, torture, assassinat, tentative d'assassinat, atteinte à la vie privée, calomnies, rumeurs, trolling internet, stalking, harcèlements hors et sur internet, vols, organisés. Tendance à vendre, échanger, communiquer ou exploiter des informations pour acte criminel sur les victimes potentielles et déjà ou en situation de fragilité, ou autres types d'informations exploitables, usage internet et autres technologies mais pas seulement, tendance à infester réseaux formels et informels, à s'approprier indument des places et des emplois ou fonctions.

Discrimination, incitation à la haine, insulte raciste.

Espionnage possible, mise en danger d'assets et de personnes,

Espionnage industriel, vol et vol de propriété intellectuelle, sabotage, aide et participation aux actes de terrorisme et au trouble à l'ordre public,

Mouvement politique et crime organisé, persécutions et assassinat, tentative d'assassinat de nature politique, caractère génocidaire dans la pratique et sur la durée, réseautage et corruption, déception et haute trahison, gaspillage des fonds publics, fraude, blanchiment d'argent et de façade.

Faute professionnelle grave et ou faites exprès pour satisfaire aux mobiles et direction du réseau incrimine,

Atteinte à l'intégrité physique, psychologique, financière et sociale des personnes, mise en danger, non-assistance à personne en danger, complicité avec tous les faits déjà énoncés et mise en accusation, dépôt de plainte pour débiter une enquête, souhaitant témoigner, ayant besoin d'une assistance également pour cela.

Déni de justice, non transmission d'informations et de requêtes sensibles à d'autres endroits plus adéquats et nécessaires, en sens inverse.

Problème avec le procès des attaques de Paris de 2015 : procédure en questions après que des victimes aient participé à ces faits de terrorisme organisé et de corruption de manière répétée et

Mx3